

## CERTIFICATION

# MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS

Certificat National de Compétence MJPM  
Inscrit au RS n° 5622

REF : FC1646

CPF 237560



300 h de formation théorique  
350 h de stage pratique sur 10 semaines



3 600 €/parcours complet  
110 € de frais d'inscription



Ouverture dès 8 personnes inscrites



**UNITE AVIGNON**  
Hamadyade - Bat B  
55 Allée Camille Claudel - 84140 Avignon  
s.alfred@imf.asso.fr • 04.32.40.41.86

**POUR UNE DEMANDE DE GROUPE EN INTRA**  
Imf.poledev@imf.asso.fr • 04 91 24 61 16



INSTITUT MÉDITERRANÉEN DE  
FORMATION, RECHERCHE ET  
INTERVENTION SOCIALE

[www.imf.asso.fr](http://www.imf.asso.fr)

**3 SITES DE FORMATION**  
MARSEILLE • ARLES • AVIGNON  
**SIÈGE SOCIAL**  
IMFRIS  
Domaine d'Hippone  
59 Avenue de St Just  
13013 Marseille  
TÉL : 33 (0)4 91 24 61 10  
MAIL : imfinfos@imf.asso.fr



## CONTEXTE

La loi du 5 mars 2007 relative à la protection des majeurs rend obligatoire le suivi de la formation et l'obtention du CNC de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs pour les professionnels qui accompagnent ou représentent les personnes vulnérables dans le cadre d'une mesure de protection juridique (Tutelle, curatelle...).

## PRÉREQUIS

- Être âgé au minimum de 21 ans, et être titulaire d'un diplôme enregistré au niveau 6,
- Ou justifier d'une expérience professionnelle d'une durée minimale de 3 ans dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de mandataire judiciaire,
- Ou être préposé d'un établissement (21 ans + expérience professionnelle d'un an au moins dans un des domaines nécessaires à l'exercice de la fonction).

## COMPETENCES ATTENDUES

- Comprendre et évaluer des situations sociales complexes intégrant des paramètres juridiques, financiers, patrimoniaux et de santé
- Développer des projets d'intervention personnalisés en adéquation avec le mandat judiciaire ; garants des droits des personnes, soucieux de leurs aspirations et de leur participation
- S'inscrire dans une dynamique de coopération sur un territoire au sein de réseaux de partenaires professionnels ou bénévoles

## PROGRAMME

Formation théorique, et mise en situation pratique (300 h) :

**BLOC 1 : JURIDIQUE**

**BLOC 2 : GESTION**

**BLOC 3 : PROTECTION DE LA PERSONNE**

**BLOC 4 : LE MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS**

Le programme détaillé est disponible sur notre site : [www.imf.asso.fr](http://www.imf.asso.fr) - rubrique DIPLOMES - CERTIFICATION / FICHE COMPLEMENTAIRE MJPM.

## MODALITES D'ÉVALUATION

Epreuve de certification : questionnaires de connaissances, études de cas, dossier pratiques professionnelles, dossier thématique.

## INSCRIPTION

Dossier de candidature et demandes de dispenses seront examinés en commission d'admission en juin pour démarrage en Octobre.

## CERTIFICATION

**La validation de chaque module de formation est nécessaire pour la délivrance du CNC par l'IMFRIS sous l'autorité de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)**

**Le CNC est également obligatoire à la demande d'agrément pour exercer à titre individuel l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs.**

Le certificateur :

